



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Prets

Question écrite n° 5317

Texte de la question

M Alain Bonnet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation des accedants a la propriete qui ont souscrit des prets aides en accession a la propriete (PAA) entre 1981 et 1984. Ces accedants vont beneficier des mesures recemment arretees par le Gouvernement tendant a reamenager leur dette. Il se trouve neanmoins que certains d'entre eux, qui ont souscrit assez tardivement leur pret, seront appeles a continuer de rembourser leur pret pendant leur retraite. Les mensualites qu'ils auront a regler durant cette periode constitueront une charge extremement lourde compte tenu des ressources moins elevees dont ils disposeront. Il lui demande donc si, dans le but d'eviter que le reamenagement des prets PAP recemment decide n'ameliore pas en definitive la situation de cette categorie d'accedants, il entend prendre des mesures specifiques en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - Les emprunteurs qui ont souscrit tardivement un pret PAP seront effectivement appeles a continuer a rembourser leur pret pendant leur retraite. Lorsque ces emprunteurs ont souscrit leur pret, ils l'ont fait en acceptant toutes les modalites prevues par le contrat. Ils ont dispose d'un delai de reflexion minimal de 10 jours conforme aux dispositions de la loi no 79-596 du 13 juillet 1979 et c'est en toute connaissance de cause, notamment de l'echeancier d'amortissement, qu'ils se sont engages a rembourser leur pret dans les conditions prevues par le contrat. Les recentes mesures prises par les pouvoirs publics rendent possible le reamenagement des pr)ts aides pour l'accession a la propriete (PAP) relevant des baremes en vigueur entre le 1er janvier 1981 et le 31 janvier 1985. Ces mesures, qui se traduisent concretement par la baisse du taux de progressivite a 2,75 p 100, entrainent une diminution importante du cout global du pret. Elles devraient donc permettre egalement a ces emprunteurs de faire face normalement aux echeances de remboursement du pret pendant toute sa duree.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5317

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3198